



LES REGLES DE VIE A SAINT-MARTIN

Nous avons le **DROIT** d'être respecté et le **DEVOIR** de respecter les autres : s'écouter, ne pas s'insulter, ne pas se moquer, ne pas se battre...)

Nous avons le **DROIT** d'avoir une belle école et le **DEVOIR** d'en prendre soin, d'utiliser chaque endroit à bon escient : les toilettes, la cour, les locaux, le jardin, l'allée, les patios...

Nous avons le **DROIT** d'être en sécurité à l'école et le **DEVOIR** de ne pas mettre les autres en danger : ne pas agresser physiquement ou verbalement, ne pas apporter d'objets dangereux, ne pas courir ou jouer dans les couloirs ou les locaux...

Nous avons le **DROIT** de nous exprimer et le **DEVOIR** d'écouter les adultes : ne pas répondre, être poli, se mettre en rang rapidement, faciliter le travail des adultes ...

Nous avons le **DROIT** d'avoir des responsabilités et le **DEVOIR** de les assumer : exercer des services, des charges...

SI JE NE RESPECTE PAS LE REGLEMENT, ON PEUT :

- M'isoler
- Me priver de certains droits et libertés accordés
- Me faire copier les articles non respectés et les argumenter par rapport à mon attitude
- M'obliger à réparer la faute commise
- Convoquer mes parents
- Me mettre en retenue
- M'exclure pour 1, 2, 3 jours ou définitivement



Les surveillants feront part des faits et des sanctions au titulaire via un carton jaune.

SI JE RESPECTE LE REGLEMENT :

- Je gagne la confiance des autres
- Je suis félicité
- Je contribue à la bonne ambiance de mon école
- Je reçois certaines responsabilités.



Signatures

Enfant

Parents